

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
»	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les Conseils Généraux et les élections. — Le commerce français et le commerce étranger.

Les Conseils généraux, dans leur grosse majorité, viennent d'émettre, à la veille de la rentrée des Chambres, une affirmation qui ne surprendra personne et qui trace l'orientation de la nouvelle législature.

Ils ne se sont pas contentés de constater la victoire que les républicains dignes de ce nom avaient remportée aux scrutins du 26 avril et du 10 mai. Ils ont dégagé la leçon de cette victoire, et l'enseignement qu'ils en ont tiré est celui même que nous avions mis en lumière ici.

Ils insistent avec raison sur les devoirs qui s'imposent à la démocratie. Le régime étant soustrait à toute discussion, ses adversaires étant battus et décimés, il reste à développer toutes ses conséquences logiques. La République n'est pas une formule vide, mais elle comporte toute une série de réformes, l'établissement de la justice dans toutes les institutions, la destruction des immunités qui rien n'excuse et des privilèges qui rappellent des temps révolus.

Les Conseils généraux, en applaudissant aux discours prononcés par des républicains éminents et éprouvés, ont défini la tâche que doit accomplir la Chambre de 1914. En indiquant que cette tâche ne pourrait être entreprise que par les républicains unis, par une majorité d'où tout élément suspect ou douteux devait être éliminé, ils ont déterminé nettement les conditions de l'action démocratique.

Proclamant la nécessité de l'entente des gauches pour les réformes et pour la réforme fiscale au premier plan, ils se sont d'ailleurs bornés à exprimer la volonté de la nation. Mais cette manifestation ne restera pas sans portée. Elle dissipera les dernières hésitations ; elle abolit les dernières équivoques, elle fait la clarté.

Les adversaires des réformes et de la réforme fiscale, en particulier, sont d'une ingéniosité sans égale. Voici leur dernière trouvaille.

Ils ont découvert que si l'essor de nos échanges extérieurs s'était un peu ralenti, au cours des derniers mois, la responsabilité en revenait aux partisans de l'impôt progressif. Oui, si la richesse acquise n'était pas menacée d'avoir à payer son dû, nos affaires avec l'étranger iraient mieux.

Vous concevez la thèse. Le malheur pour elle, c'est qu'elle ne tient pas debout. Comment soutenir que nos voisins nous achètent moins parce que nous allons reviser la fiscalité ? Comment admettre que les Anglais, les Allemands ou les Américains nous offrent une clientèle plus ou moins abondante selon le ministère, au pouvoir chez nous ?

D'ailleurs, il n'est pas vrai que notre commerce périclite. Les réactionnaires veulent tirer parti d'une infortune inexistant. Nos échanges avec le dehors sont montés à 5.231 millions durant les quatre premiers mois de 1914, contre 5.037 durant les quatre premiers mois de 1913. Il y a eu une légère diminution de 2 % sur les sorties, mais qui se réfère tout entière aux grains. Nous avons acheté moins de grains ; nous en avons vendu moins.

Notre commerce se maintient ; celui de l'Allemagne est en recul ; les industries anglaises et américaines se plaignent de leur inactivité. La vérité est qu'une crise économique et financière se dessine dans le monde, due à la surproduction des dernières années, et aussi à l'insécurité des relations internationales.

La vérité est encore que nous la subissons infiniment moins que nos voisins. En tout cas, on ne voit point comment notre situation présente pourrait être exploitée contre la réforme fiscale. Au contraire, la

stabilité de notre commerce et de notre industrie se manifeste dans cette phase de malaise universel.

A L'ÉTRANGER

France et Danemark

Les toasts que M. Poincaré et Christian X ont échangés à l'Élysée ont énuméré, dans leur sobriété voulue, toutes les raisons que les Danois et nous, avons de nous estimer réciproquement et de nous traiter avec cordialité. Les acclamations qui avaient été saluées à son arrivée à Paris, le couple royal, avaient déjà montré que la foule s'associait avec enthousiasme à la manifestation.

Rares sont les peuples européens, avec lesquels, au cours de notre longue histoire, nous n'avons eu ni froissement, ni conflit. Le peuple danois est de ceux-là. Jamais il ne heurta ses armes aux nôtres. Les événements qui marquèrent, au début de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, le bouleversement de l'Europe, le frappèrent autant que nous. Notre guerre de 1870 ne suivit que de six ans l'invasion du Jutland par les armées prussiennes et autrichiennes. Cette coïncidence de tristesses fortifia la solidarité morale qui existait déjà entre les deux pays.

Nous souffrîmes pour le Danemark mutilé, comme il partagea notre propre affliction, et beaucoup de ses citoyens s'enrôlèrent sous notre drapeau. C'est que la France est demeurée pour toutes les nations du Nord, la grande initiatrice, la maîtresse de civilisation. A Copenhague, comme à Stockholm, notre influence littéraire et artistique demeure prépondérante. Pour un Danois qui pense, qui écrit, qui peint, qui sculpte, il n'est pas d'autre consécration que la nôtre.

Nous avons dans les Etats scandinaves tout un patrimoine de prestige à défendre jalousement, un patrimoine du meilleur aloi et qui nous fait grand honneur. En échangeant des témoignages d'amitié avec les représentants officiels de Danemark, nous maintenons une tradition qui est pour nous une valeur morale.

LE FURETEUR.

L'ouverture du Canal de Panama

La recherche du tonnage qui passera par le Canal de Panama est difficile ; les évaluations les plus différentes ont été données ; le colonel Church a parlé de 900.000 tonnes ; d'autres ont porté ce chiffre à 1 million ; la dernière commission américaine estimait qu'il serait de plus de 4 millions. Les différences sensibles de ces évaluations tiennent à plusieurs causes.

La plupart des exportations des Etats-Unis vers l'Australasie passent par l'Europe, et, au départ des Etats-Unis, les marchandises qui sont à destination d'Australasie sont souvent comptées pour des marchandises à destination d'Europe ; il est donc difficile, sinon impossible, d'en faire un compte exact.

Quelquefois, au contraire, le tonnage de jauge est augmenté dans les statistiques par ce fait qu'on compte dans plusieurs ports le même navire pour son tonnage total, alors qu'il n'opère dans chacun d'eux que des chargements ou des déchargements partiels.

Enfin, quand on consulte des statistiques, on constate qu'il n'y a aucune concordance dans les règles appliquées dans les divers pays, pour l'évaluation des tonnages des navires qui sortent d'un port ou y entrent. Par exemple, en France et en Angleterre, un navire est enregistré comme venant du pays le plus éloigné : en Allemagne, au contraire, il est considéré comme venant du pays qui a fourni la plus grande partie de sa cargaison ; aux Etats-Unis, au moment de leur entrée, on suit pour les bateaux les mêmes règles qu'en

France et en Angleterre, tandis qu'au moment de leur sortie on enregistre leur tonnage total comme destiné au pays du premier port pour lequel ils ont du fret.

L'ouverture du Canal de Panama aura une répercussion évidente sur les dépenses de mer occasionnées par les routes actuelles ; cependant, il ne faut pas s'exagérer cette influence. La facilité de route, la recherche du fret, la considération des recettes commerciales ou des approvisionnements faciles en charbon, peuvent quelquefois primer l'avantage résultant de l'économie de temps. Il est à remarquer aussi que l'emploi d'une route plus courte augmente le nombre des voyages possibles d'un bateau, rend son amortissement plus rapide et provoque un abaissement des assurances, toutes considérations favorables au trafic par Panama.

Pour les relations des Etats-Unis de l'Est et de l'Australie, on peut estimer que le trafic prendra une importance qui grandira d'année en année. Quant au commerce de l'Europe avec l'Australie, il n'aura guère intérêt à emprunter la route nouvelle de Panama.

Dans une étude des plus récentes, M. Volmat évalue le tonnage net de jauge total de la navigation entre les divers pays, et leur applique à chacun, d'après un coefficient qu'il détermine par une savante étude, sur l'intérêt que ces pays auront à faire transiter leurs échanges par Panama, il trouve le chiffre de 792.427 tonnes dont voici le détail : Etats-Unis et Canada de l'Est vers l'Australie 265.844 tonnes ; Australasie vers Etats-Unis et Canada 56.770 tonnes ; Nouvelle-Zélande vers Europe 96.775 tonnes ; Europe vers Nouvelle-Zélande 204.749 tonnes ; Australie vers Europe et Europe vers Australie 468.289 tonnes.

En appliquant à ces chiffres la règle des 25 0/0 en cinq ans, on trouve 998.457 tonnes pour 1915 dont 1.150.000 t. auraient intérêt à traverser les établissements français de l'Océanie. C'est pour cette raison que la décision a été prise de créer et de construire un port à Papeete, lequel sera outillé sur l'exemple des grands ports modernes.

INFORMATIONS

Au Maroc

Les gens de Djebba punis

Le général Baumgarten, sachant que les gens de Djebba, pillards incorrigibles, se vantaient de posséder un matériel appartenant au réseau télégraphique, et observaient une attitude provocatrice, résolut de leur donner une leçon sérieuse en détruisant leur repaire.

Mardi 19 mai, à 5 heures du matin, une forte colonne commandée par le colonel Pierron quittait son bivouac de Taza, et marchait sur Djebba. Cette colonne comprenait un goum et un maghzen placés sous les ordres du commandant Mougin, et toute la cavalerie commandée par le colonel de Champvallier.

Elle comprenait encore le bataillon de Venel et le bataillon de Ligny, des tirailleurs, une compagnie de zouaves et une compagnie de la légion avec le colonel Boyer.

Bientôt, le goum, qui progressait rapidement, signala que les derniers occupants de Djebba se retiraient précipitamment, refusant avec obstination d'entrer en pourparlers avec le commandant des troupes françaises. Ces guerriers, dont la conscience était loin d'être tranquille et les intentions encore plus loin d'être pures, gravissaient, hors de portée de nos armes, les pentes de la montagne.

Il fallait faire un exemple : le commandant s'y résolut en portant ses troupes sur l'emplacement du village, et en procédant à sa destruction partielle. Certaines ha-

bitations occupées par les Riata soumis furent égarées. La mosquée le fut également. Ce qui restait fut en quelques heures, absolument rasé.

A titre de récompense, une tribu précédemment raziée par les Riata, en punition de son loyalisme à notre égard, fut autorisée à occuper quelques masures demeurées intactes. Le commandant, faisant preuve d'indulgence, respecta les récoltes très florissantes, procurant ainsi aux rebelles l'occasion de venir à résipiscence, mais il est à prévoir que si les Riata ne consentent pas à se départir de leur attitude arrogante, une répression plus sensible sera exercée. Les troupes étaient de retour au bivouac vers midi.

Conformément aux renseignements que possédait le commandant, on a retrouvé à Djebba, des poteaux de métal ayant servi à l'établissement d'une ligne télégraphique de Safsafat à M'Goun et arrachés par les marocains du ksar.

Les intentions ministérielles

On commence à se préoccuper dans les couloirs de la Chambre des conditions dans lesquelles au point de vue ministériel va se faire la reprise des travaux parlementaires.

M. Gaston Doumergue va-t-il se représenter avec tout son cabinet devant les Chambres, ou suivant l'exemple que donna un jour Waldeck-Rousseau, remettra-t-il au président de la République sa démission, estimant que sa tâche est terminée et que les hommes nouveaux doivent faire face à une situation nouvelle ?

Jusqu'à ces jours derniers, trois solutions étaient envisagées ; le maintien pur et simple du cabinet Doumergue, une modification dans la composition du Cabinet de façon à tenir compte des indications données par le pays aux dernières élections ; enfin, la retraite du Cabinet.

La seconde solution a été écartée par le président du Conseil, qui a assez nettement déclaré à ses intimes, qu'il était hostile à tout remaniement, mais des deux autres solutions quelle est celle qui aura finalement les préférences de M. Gaston Doumergue ?

On raconte que M. Gaston Doumergue a mis à profit la journée pendant laquelle il se trouvait avec le président de la République à Versailles, où tous deux accompagnaient les souverains danois, pour s'entretenir avec M. Poincaré de la situation, et le président du Conseil, ajoute-t-on, aurait envisagé avec une certaine insistance, l'éventualité d'une retraite.

M. Poincaré, toujours d'après les bruits des couloirs aurait déclaré qu'il ne manquerait pas, le cas échéant de faire des efforts auprès de M. G. Doumergue, pour le décider à conserver ses fonctions et l'on devine les arguments qu'a pu faire valoir le président de la République : Les élections peuvent être considérées comme une approbation donnée par le pays de la politique suivie par le Cabinet actuel et il convient d'attendre les indications qui résulteront du premier débat sur la politique générale. Ce débat devant s'engager dès que la Chambre aura procédé à la vérification des pouvoirs de ses membres et à la constitution de son bureau définitif.

L'impression dans le monde politique était que M. Gaston Doumergue inclinait de plus en plus pour la retraite du Cabinet. Il se serait peut-être précipité d'accorder trop de créances aux bruits en circulation et nous venons d'indiquer qu'il n'y a encore rien de définitif. Toutefois on ne doit pas les négliger complètement, en attendant que les intentions du président du Conseil se précisent, ce qui d'ailleurs, à l'heure actuelle, ne saurait de toute façon beaucoup tarder.

Déclarations de M. Doumergue

A la présidence du Conseil, on observe une grande réserve au sujet des intentions prêtées à M. Gaston Doumergue, de remettre au président de la République, la démission collective du Cabinet, et on se refuse à confirmer ou à démentir les bruits répandus à ce sujet.

« Je n'ai pris encore, a déclaré M. Gaston Doumergue, à plusieurs membres du Parlement, aucune décision. J'examine les questions politiques qui se posent. Je me renseigne. Beaucoup d'hommes nouveaux sont arrivés à la Chambre. J'ai besoin de regarder de très près la situation, et je l'envisage, je vous l'assure, non à un point de vue personnel, mais en quelque sorte objectivement. Le moment venu, je ferai connaître la résolution à laquelle je me serai arrêté. »

« A l'heure actuelle, je vous affirme que je réfléchis encore. »

Déclarations de l'abbé Lemire

A Hazebrouck, une fête a eu lieu à l'occasion de l'élection de la liste Lemire au Conseil municipal.

L'abbé Lemire, du balcon du siège de l'Union républicaine, a prononcé une allocution dans laquelle il a déclaré que non seulement il désire être maire d'Hazebrouck, mais père de la ville.

« Je suis prêtre, a-t-il ajouté. Désormais, quand on me verra agenouillé dans l'église d'Hazebrouck, où j'entrerai chaque jour, je veux qu'on puisse dire : « Ce n'est pas le maire qui est à genoux, mais le prêtre fidèle à son Dieu. » Je veux qu'on observe les droits de la ville, fut-ce contre quelqu'un qui abuserait de la religion. »

L'abbé Lemire sera debout pour défendre les droits et les libertés, voulant la paix et non la guerre.

Orphelinat des Chemins de fer

L'Orphelinat des chemins de fer français (section de Toulouse), réuni en assemblée générale le 23 avril dernier, a voté à l'unanimité une motion tendant à la publication *in extenso* du discours prononcé par M. Poincaré, président de la République française, au banquet clôturant les travaux du Congrès annuel à Paris, le 28 mars dernier.

Ce banquet, qui a eu lieu à la salle Wagram, avait réuni 1200 convives venus de tous les points de la France.

Voici le discours prononcé par M. Poincaré, président de la République :

Mesdames, Messieurs.

En répondant à votre aimable invitation, je saisis avec empressement l'occasion d'apporter tout à la fois le témoignage de la sollicitude des Pouvoirs Publics et l'expression de ma sympathie personnelle à votre association corporative de patronage et de protection, et d'une manière générale à tous les ouvriers et à tous les employés des Chemins de fer français. (Applaudissements.)

Fondé depuis 23 ans sur l'initiative intelligente et généreuse de l'un des vôtres, reconnu d'utilité publique depuis 19 ans, votre Orphelinat a rapidement groupé autour de lui une vaillante phalange de collaborateurs dévoués, qui ont consacré à votre œuvre philanthropique une inlassable activité.

Malgré leur persévérant concours, malgré les libéralités de vos bienfaiteurs, malgré l'appui constant d'une multitude de bonnes volontés, votre Société a connu naguère des heures graves et difficiles. Elle avait accepté, sur le désir et sur l'invitation du Gouvernement, de sauver une institution similaire qui était à la veille d'une ruine fatale, et elle s'était exposée, par cette onéreuse fusion, à des charges qui dépassaient de beaucoup ses ressources normales. (Applaudissements.)

La crise que vous avez traversée est aujourd'hui conjurée, les sages mesures que vous avez prises, les subventions importantes que vous

avez reçues du Gouvernement, les allocations que vous ont versées spontanément les Compagnies et l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, l'aide complémentaire que vous êtes en droit d'attendre de tous ceux qui s'intéressent à vos efforts charitables, vous permettront d'assurer l'équilibre définitif de vos recettes et de vos engagements statutaires, et vous pourrez désormais poursuivre en toute tranquillité d'esprit la noble tâche que vous vous êtes assignée. (Applaudissements.)

Il n'en est pas, Messieurs, de plus belle, il n'en est pas qui mérite davantage d'être encouragée, et vos 55.000 sociétaires ont quelque raison d'envisager avec fierté les résultats qu'a déjà produits leur action collective.

Tous les orphelins de vos sociétaires, de vos camarades décédés trouvent auprès de vous le plus large appui moral et pécuniaire. Si vous aviez pris le parti d'hospitaliser vos Pupilles, vous auriez été forcés de les arracher aux membres survivants de leurs familles, de les déraciner et de les planter dans un milieu nouveau, peu favorable peut-être à leur santé et vous auriez été condamnés en même temps à ne disposer dans cette installation, probablement fort dispendieuse, que d'un nombre de places extrêmement limité ; vos intentions bienfaisantes auraient été sans cesse paralysées par des impossibilités matérielles (Applaudissements). Au lieu d'adopter un régime aussi aléatoire, vous avez autant que possible confié l'éducation de vos pupilles à celui qui survit du père ou de la mère, aux tuteurs, aux oncles, aux tantes, aux amis ; votre Société ne revendique le rôle familial que si aucune personne capable de le remplir n'a consenti à l'assumer ; elle sert à ceux qui se chargent de ses petits protégés des pensions proportionnées au nombre des enfants ; ainsi elle est à même de pourvoir à tous les besoins qui lui sont signalés, et elle distribue chaque année à près de 4.000 orphelins une somme qui n'est guère inférieure à 600.000 fr. (Applaudissements.)

Mais elle ne se désintéresse pas, Messieurs, de la manière dont ces allocations en argent sont employées par les bénéficiaires ; elle ne ressemble pas à ces gens qui s'imaginent avoir fait l'aumône lorsqu'ils ont jeté une pièce de métal dans la main de la pauvreté (applaudissements) ; elle sait que la charité n'est pas la remise froide et indifférente d'un liard ou d'un louis, qu'elle est autre chose, qu'elle est plus et mieux, qu'elle est la compassion agissante et la bienveillance efficace (Applaudissements).

Elle aide par conséquent vos pupilles de ses conseils autorisés, elle cherche à leur faciliter le choix d'une carrière, elle les guide, elle les soutient dans leurs premiers pas ; elle leur donne cette sensation reconfortante de se trouver dans leur jeunesse au centre d'une grande communauté fraternelle qui les développe et qui les protège contre les hasards de la vie. (Applaudissements.)

La reconnaissance que vous devez plus tard vos pupilles, les exemples que vous leur aurez donnés, les traditions de dévouement professionnel et de solidarité qu'ils auront recueillies auprès de vous, tout cela contribuera un jour à faire d'eux de bons Français, dignes de leurs parents défunts, dignes de vous aussi, Messieurs, et jaloux de faire honneur à votre société. (Applaudissements.)

Il y a, Messieurs, dans ces quatre mille petites têtes un peu de l'avenir de la Patrie. Veillez efficacement sur ces jeunes générations, enseignez-leur les grandes vertus qui font les peuples forts, enseignez-leur l'amour de la République, le culte du drapeau, la foi inébranlable dans les destinées de la France. (Applaudissements.)

Je bois, Messieurs, à la prospérité de votre association, je bois à tous les ouvriers et à tous les employés des chemins de fer français. (Applaudissements prolongés.)

Les suffragettes continuent

Le roi et la reine d'Angleterre se trouvent actuellement dans un petit pavillon en bois situé au milieu de la plaine d'Aldersot, où ont lieu des manœuvres que le roi suit avec un intérêt passionné ; mais les suffragettes, qui ont, comme on sait, proclamé leur intention d'obtenir de lui une audience de gré ou de force, ont voulu lui donner, comme un avant-goût de leur vengeance possible.

A cet effet, elles ont mis le feu à

des buissons, non loin du pavillon royal. Le vent s'étant élevé, l'incendie se propagea avec une inquiétante rapidité. Une alarme générale d'incendie fut sonnée, et trois régiments de dragons accoururent pour combattre les flammes.

Mais si l'on arrivait assez aisément, avec les pompes, à arrêter la conflagration quand elle s'attaquait aux bouquets d'arbres, les flammes continuaient à gagner dans les taillis et les buissons.

En dernière ressource, on se livra à une opération curieuse qui réussit, du reste, fort bien, et qui consista à faire, en quelque sorte, charger l'incendie par les dragons, sabre au poing. Ceux-ci étaient naturellement à pied, et se servaient de leurs sabres pour battre le sol. Après une heure d'efforts, on était complètement maître des flammes.

Arrestation du dessinateur Hansi

Le dessinateur alsacien Hansi a été arrêté et sera traduit devant la Haute-Cour de Leipzig sous l'inculpation de haute trahison, pour avoir caricaturé les Allemands!!!

Cette arrestation a causé une véritable stupeur en Alsace.

La presse indigène fait entendre qu'avec de tels incidents on ne peut que surexciter une grande partie de la population. Même le journal socialiste qui a toujours combattu Hansi regrette la décision du tribunal de Colmar.

Après son arrestation, le dessinateur fut conduit à la prison départementale, en face du palais de justice.

Après la formalité d'écrou, il reçut la visite du procureur qui lui annonça qu'une perquisition allait être faite chez lui.

Hansi le pria de surseoir à cette opération pour éviter à son père, étant donnée l'heure avancée, un chagrin qui pourrait avoir de déplorable conséquences.

Le procureur se rendit à ce pieux désir, et c'est ainsi que la perquisition a eu lieu seulement ce matin.

Pendant toute la journée, le parquet de Colmar et le parquet du procureur général près la Cour suprême, ont été en rapports télégraphiques à propos de cette affaire.

Il est probable que le prévenu sera transféré à Leipzig dans les premiers jours de juin, quand la nouvelle information sera close.

On dit de différents côtés qu'une condamnation de Hansi pourra donner lieu aux interprétations judiciaires les plus fantaisistes, concernant non seulement des ouvrages publiés en France, mais toute autre manifestation publique d'un Alsacien-Lorrain en France.

En Albanie

Un télégramme de Durazzo que publie la « Neue Freie Presse », donne des détails sur la genèse de l'insurrection albanaise; il annonce qu'Essad pacha fut reçu le 21 mai par le prince Guillaume et lui remit sa démission.

Essad pacha avait à ce moment trois cents de ses partisans chez lui, et cinq mille autres répandus dans la ville qui commençaient à se révolter.

Essad pacha lui-même tira plusieurs coups de feu sur le palais du prince.

Le prince fit alors appel aux commandants des navires de guerre italien et austro-hongrois.

Ceux-ci débarquèrent des détachements de marins qui attaquèrent la maison d'Essad pacha avec des mitrailleuses.

Essad pacha leur envoya un messageur porteur d'une lettre dans laquelle il demandait à être autorisé à se rendre à bord du navire de guerre italien.

Cette requête fut rejetée et Essad pacha fut fait prisonnier.

Il a été relâché mais il a dû s'exiler.

Essad pacha s'est rendu à Naples.

Petites Nouvelles

Mlle Léontine Zanta a brillamment passé hier, devant la Faculté des lettres de Paris, sa thèse de docteur en philosophie. Etudiante de philosophie en Sorbonne, elle eut pour maîtres MM. Brochard, Boutroux et Séailles. En 1898, elle avait été réaffectée en philosophie.

On annonce la mort, survenu à Paris, de M. Paul Guéyès, ancien député du Morbihan, ancien ministre des colonies, président de l'Institut des auteurs français, décédé à l'âge de soixante-treize ans.

On annonce que l'explorateur Amundsen emportera un aéroplane de fabrication française dans sa prochaine expédition vers le Pôle Nord. Les routes seront supprimées et seuls les skis seront conservés. L'appareil glissera donc sur la glace comme un

traîneau et s'élèvera sans avoir besoin de roues. Le capitaine Jacobson a pris aujourd'hui livraison de cet appareil au nom d'Amundsen et est parti pour la Norvège à son bord par la voie des airs.

— Le cuirassé américain « Connecticut » ayant reçu un appel de détresse par télégraphie sans fil, s'est porté au secours du navire « Atlanta », qui était échoué à environ 100 milles au nord de Tampico. Le « Connecticut » a pu sauver les cent passagers de l'« Atlanta », qui est actuellement mis en pièces par les flots. Ces passagers sont pour la plupart des étrangers qui retournaient aux puits de pétrole de Tampico.

— Une jeune femme de Naves (Corèze) devenue subitement folle a tué à coups de hache, sa fillette âgée de 3 ans, puis elle plaça le cadavre dans le saloir.

CAUSERIE

Pour l'éducation physique

La Ligue Nationale des Collèges d'athlètes des Stades Municipaux, dans sa dernière réunion, a exprimé de nombreux vœux dont la réalisation lui serait chère.

La Ligue voudrait obtenir la concession, à Paris, comme en province, d'espaces libres et de terrains de jeux, où serait pratiquée la méthode naturelle, préconisée par le Lieutenant Hébert, qui déjà a donné tant d'excellents résultats.

Depuis que le Marquis de Polignac a organisé à Reims un stade modèle, le nombre des malades et des malades a considérablement diminué parmi les jeunes gens de la région. C'est là une preuve tangible de ce qui peut être obtenu. Si la Ligue fait tant d'efforts pour étendre la pratique des sports c'est qu'elle sait à merveille quels admirables instruments de lutte ils sont, pour combattre l'alcoolisme et la tuberculose, et quelle influence salutaire pour la race, aurait la création de stades dans toutes les villes de province. Mais les sports rencontrent parfois des détracteurs et surtout des indifférents. Cependant, on répète sur tous les tons, que le nombre des tarés, des malades, des infirmes, des tuberculeux augmente d'année en année, que tous les ans des milliers de jeunes gens sont refusés pour le service militaire et que, parmi ceux qui sont incorporés, beaucoup tombent malades dès leur arrivée au corps. On est d'accord également pour reconnaître que la cause de ces maux réside dans l'alcoolisme et dans une mauvaise hygiène corporelle. Alors que faire ?

Voilà le seul remède dans une assistance plus étendue, dans une action plus grande des œuvres de charité, serait mal comprendre le devoir social; ces institutions ont le noble but de secourir, de guérir un mal déclaré, une souffrance acquise; si ce but est noble et élevé, si cette charité est aussi belle que son nom, doit-on s'en contenter ? Et les œuvres qui se donnent comme but de prévenir les maux de toutes sortes; de sauver des hommes, de les rendre forts et vaillants, ne doivent-elles pas être louées plus grandement encore ?

L'homme, plus que tout autre être a besoin d'air, de lumière, de mouvement, pour vivre et prospérer. Même mal venu, affaibli, si on le replonge dans la vie naturelle, s'il se livre à des exercices méthodiques, ses tares et ses faiblesses disparaissent. Par son école de mousses, le Lieutenant Hébert en a donné une preuve manifeste. Le sport est bien le seul moyen possible à employer pour retremper l'homme dans un germe de vie naturelle; il est donc de toute nécessité, d'en prôner son utilité et de le faire accepter et comprendre par tous.

Jusqu'à présent, on a considéré le sport comme un jeu; lorsqu'on le regardera comme un besoin, lorsqu'il sera entré dans les mœurs et pratiqué au point de vue de son utilité, c'est à ce moment seulement qu'on reconnaîtra que son usage donne la force et la santé. Pour cela il n'est plus besoin de tenter des expériences, puisque celles qui ont été faites sont concluantes. Les résultats obtenus à Lorient et à Reims ne peuvent plus laisser subsister de doutes à ce sujet.

C'est à peu de frais et avec un aménagement restreint, d'une façon amusante et attirante que la méthode du Lieutenant Hébert, qui s'adresse indistinctement, aux hommes, aux femmes et aux enfants, par le seul jeu des lois naturelles du mouvement et du bain d'air, obtient ses merveilleux résultats. L'influence d'une culture physique sagement entendue, est considérable pour ceux qui la reçoivent; cette culture physique est une nécessité sociale; nécessité déjà reconnue lors du Congrès de 1913 qui amena de si nombreux partisans aux promoteurs des idées nouvelles. Le Marquis de Polignac, en fondant le collège d'Athlètes de Reims a eu surtout en vue l'éducation des enfants des écoles. Comme la méthode naturelle du Lieutenant Hébert a fait ses preuves, c'est elle que la nouvelle ligue veut répandre dans la France entière, pour le plus grand bien et le développement de la race.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

La Chambre de demain !

La politique chôme pendant l'absence des Chambres, mais les pronostics, les nouvelles tendances, vont leur train. Chaque jour apporte une nouvelle information relative soit à la démission ou au maintien du ministère Doumergue, soit au programme politique que devra appliquer la prochaine Chambre.

Articles de journaux, études sur la situation du pays, interviews au sujet de l'orientation politique du Parlement, font l'objet des conversations.

En fait, nul ne sait rien; le ministère Doumergue assure toujours le service et les divers groupes n'ont pris aucune décision pour établir les bases sur lesquelles doit se fixer une majorité républicaine.

Il n'y a que M. Benoist qui s'est préoccupé de la fameuse proportionnelle: il triomphe, au moins momentanément.

La Chambre nouvelle compte, paraît-il, plus de 350 députés proportionnalistes, ce qui ne veut pas dire que ces 350 députés aient été élus parce que proportionnalistes.

Au cours de la période électorale, la question de la R. P. n'a pas été soulevée; on n'en a même pas parlé dans la plupart des circonscriptions.

Là où la lutte était vive, les candidats avaient autre chose à faire que de provoquer des discussions sur le quotient, sur l'appariement ou sur les restes.

Ce qui n'empêchera pas que dès la rentrée des chambres, la R. P. va être remise en discussion.

Etonnantes assistances à des oratoires qui ont eu déjà lieu: cela tiendra de longues séances, et la session s'écoulera sans qu'un travail sérieux ait été fait.

Et cependant, le programme social et politique que cette nouvelle Chambre a le devoir de réaliser, semble assez chargé et important.

N'est-ce pas la question financière qui doit préoccuper tout d'abord nos élus pour 4 ans? Le déficit considérable provoqué par les dépenses militaires, les réformes sociales dont l'application n'est pas encore faite, ne devront-elles pas retentir dans la rentrée de l'Assemblée ?

Et le budget qui n'est pas voté, sera-t-il relégué au dernier plan pour donner la satisfaction aux éperistes de faire voter la réforme électorale ?

On parle d'union, de bloc: tout compte fait, dit-on, la Chambre grouperait — les mal élus mis à part — près de 340 républicains fermement résolus à faire bonne besogne démocratique.

Quelle se fasse donc cette union, qu'il se forme ce bloc, mais qu'on prenne la résolution de ne s'occuper que des intérêts vitaux du pays et non pas seulement, comme on l'indiquait tout récemment, de la prorogation du mandat ou du mode du scrutin législatif.

Dans les élections des 26 avril et 10 mai, les électeurs ont manifesté leur ardente foi démocratique; ils ont infligé aux partis de réaction et de l'apaisement la leçon que tous les républicains souhaitent.

Il serait donc contraire à la volonté du pays que la Chambre de demain recommençât les errements de celle d'hier.

Le parti radical est sorti suffisamment fortifié de la consultation nationale, pour qu'un Gouvernement nettement républicain prenne résolument la décision de ne prêter aucune attention aux manifestations oiseuses auxquelles dans l'ancienne Chambre se sont livrés apaisés, mal élus et réactionnaires unis sous la bannière de la R. P.

LOUIS BONNET.

Confère

Nous sommes heureux d'annoncer que notre ami et collaborateur M. Salomon Bach, a été désigné, en qualité de rédacteur à *La Dépêche* de Toulouse, du service de contrôle des éditions du Centre, du Roussillon, du Gard et de la Provence.

Nous adressons à M. Salomon Bach nos sincères félicitations.

Enregistrement

M. Fontaine, receveur de l'enregistrement à Salviac, est nommé sur sa demande, receveur de 6^e classe au bureau de Laplume (Lot-et-Garonne).

Tabacs

M. Andrieu, commis de culture de tabacs de 8^e classe à la direction de Cahors, est élevé sur place à une classe supérieure de son grade.

Mort de M. Poux-Laville

Une bien triste nouvelle nous parvenait ce matin, annonçant la mort subite de M. Poux-Laville, préfet du Loiret.

Ancien sous-préfet de Figeac, M. Poux-Laville comptait de nombreux amis dans le Lot où il avait épousé M^{lle} Bécays, sœur du distingué député de Figeac.

Dans cette cruelle circonstance, nous offrons à M^{me} Poux-Laville et à M. Bécays nos vives sympathies et nos sincères compliments de condoléances.

Sports d'été

L'été rayonne. Voutés et maussades nos internes en longues files suivent les routes blanches et poudreuses.

Ils s'arrêtent parfois à l'ombre des platanes, et les jeunes maitres permettent qu'ils se débarrassent du dolman pour s'asseoir sur l'herbe rare du fossé.

Et les enfants, la tête basse, les yeux perdus dans un vague rêve, deux à deux arrachent machinalement les herbes déjà sèches dont ils machonnent les pointes en échangeant de brefs propos.

Et nos lycéens prennent je ne sais quel air de gravité à jouer leurs rôles respectifs d'avants, d'arrières, de demis, de trois-quarts, de capitaines et d'arbitres.

Plus rares sont les excursions à bicyclette. Pourquoi ne pas les encourager? Des divisions de cyclistes se dressent mieux que des équipes de footballeurs. Des maîtres exercés et sages peuvent diriger une course à bicyclette sans aucun danger pour les enfants.

Les jeux traditionnels d'hiver, parties de barre ou de cache-cache ne font plus que la joie des tout petits. Encore occupent-ils les enfants et rompent-ils la monotonie de la marche.

La rentrée de Pâques n'offre plus à nos lycéens que la promenade forcée à heure fixe sur la route ou dans les sentiers d'à côté. Ni le corps, ni l'esprit ne trouvent leur compte à cette uniformité.

Pourquoi ne donner qu'une promenade dans la journée du jeudi ou du dimanche? Ne pourrait-on pas, une fois par semaine au moins, faire lever nos jeunes comme se lèvent pêcheurs et chasseurs, et les envoyer dans la fraîche excursion à distance avec un bon petit déjeuner dans la poche ou dans le carnier?

L'étude paraîtrait moins longue au retour. La promenade du matin ne remplacerait pas celle du soir. L'habitude est déjà prise des dîners d'été à la campagne. Mais un petit déjeuner par semaine au grand air ne serait qu'une joie de plus pour nos internes.

Je voudrais même qu'on leur permit la pêche en divisions, dans les centres au moins près desquels coule rivière ou ruisseau. Chaque élève aurait sa canne et son panier. Des aides bénévoles de la campagne « appâteraient » l'endroit réservé aux écoliers. L'administration ferait apporter le dîner froid sur l'herbe, et les enfants rentreraient à la nuit moins maussades et l'âme meilleure.

Dans l'été rayonnant, droits et joyeux, nos internes en longues files n'iront plus suivre les longues routes blanches et poudreuses, ni machonner les tiges sèches des fossés.

J. J. DUPRÉ

Service vicinal

M. Régis Lassalle est nommé cantonnier de 5^e classe sur le chemin de grande communication numéro 39 en résidence à Molières, en remplacement de M. Arnal, appelé à un autre poste.

Obsèques

Nous apprenons avec regret le deuil que frappe notre ami M. Alibert, contre-maitre à l'Imprimerie du *Journal du Lot*.

Son beau-père, M. Coldefy, est décédé jeudi à Larroque-des-Arcs, à l'âge de 80 ans.

Les obsèques de M. Coldefy ont été célébrées samedi matin à Larroque au milieu d'une nombreuse assistance qui avait tenu à apporter à la famille un témoignage de vive sympathie.

Au nom de ses camarades d'atelier et au nom du *Journal du Lot*, nous prions M. Alibert et Mme Alibert d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

L. B.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M^{me} Sauvêtre, mère du sympathique avoué, décédée vendredi à Cahors, à l'âge de 65 ans.

Nous prions M. Sauvêtre et sa famille de vouloir bien agréer l'assurance de nos sincères condoléances.

L. B.

Les obsèques de M^{me} Sauvêtre seront célébrées à Cahors, dimanche soir à 4 heures.

Navigation

M. Maratuech (François-Noël), écuyer de 1^{re} classe, attaché dans le département du Lot, (cluse du Fossat), est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 16 mai 1914.

Sapeurs-pompiers

Sont désignés pour faire partie de la commission départementale chargée de faire subir l'examen professionnel aux jeunes gens qui désirent être affectés au régiment des sapeurs-pompiers de Paris:

M. Ausset, sous-ingénieur des ponts et chaussées en retraite, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Cahors, inspecteur départemental, président de ladite commission.

M. Vaysse, lieutenant, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Figeac, membre.

M. Jouglu, lieutenant, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Gourdon.

Supplémentaire: M. Louradou, lieutenant, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Souillac.

Les membres de cette commission seront convoqués, s'il y a lieu, par les soins de l'autorité préfectorale.

Amicale des Instituteurs

Le banquet annuel de l'Association amicale et de la Société de secours mutuels des institutrices et instituteurs du Lot, aura lieu à Cahors, le lundi 8 juin, à midi, sous la présidence de M. le Recteur de l'Académie de Toulouse.

Le 207^e de Réserve

Lundi 25 mai 1,200 réservistes des classes 1903, 1904 et 1905 reviennent accomplir une période de dix-sept jours. Ces réservistes formeront le 207^e de réserve sous le commandement du lieutenant-colonel Joseph. Le 207^e partira de Cahors le 26 mai par train spécial, à 6 h. 30, pour aller au camp de Caylus, où il séjournera jusqu'au 7 juin inclus. Le départ de Caylus aura lieu le 8 juin, l'arrivée à Cahors par voie ferrée le même jour. Les réservistes seront renvoyés dans leurs foyers le 10 juin.

Conférences

Le poète félibre Félix-Antoine Lavat nous prie d'annoncer qu'il fera prochainement, à Cahors et à Figeac, deux conférences, l'une sur la Fontaine et ses œuvres; l'autre sur la Chanson française, depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Samedi 16 Mai a eu lieu, au Ministère des Travaux Publics, une réunion générale des Syndicats d'initiative de France, provoquée par l'Office national du Tourisme. Toutes les régions de notre pays étaient représentées par des délégués. La séance fut présidée par M. Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat. Un rapport établi par M. Edmond Chaix et portant le titre: « Le Syndicat d'initiative; son but, ses moyens, son programme... » servit de base de discussion. De nombreuses questions furent agitées, parmi lesquelles une surtout donna lieu à d'excellents échanges d'idées: celle de la détermination des limites des zones d'influence de chaque association. L'organisation de la région, l'hygiène, les rapports avec les compagnies de chemins de fer, la publicité, le groupement en fédérations régionales, les rapports avec l'Office national du Tourisme furent, tour à tour, examinés. Des vœux furent émis et plusieurs résolutions fermes prises... La Presse parisienne a, d'ailleurs, donné de cette réunion de sympathiques comptes rendus et a montré quel intérêt ont les syndicats à tenir de pareilles assises pour étudier et résoudre les grandes questions qui les intéressent, pour coordonner leurs efforts et se prêter une aide mutuelle, en vue du plus grand bien de la France.

Le soir, à huit heures, le Touring-Club de France a offert un dîner amical aux Congressistes, dans les salons du Palais d'Orsay.

Le syndicat de Cahors et du Quercy était représenté à ces réunions par son président et son secrétaire général, MM. de Fontenilles et Grangé.

Tourisme

Nous apprenons avec plaisir qu'une caravane de 35 dames et jeunes filles, venant de Vitteaux (Côte-d'Or), visitera Cahors le 3 juin prochain.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date de ce jour, M. Ruamps, instituteur à Espère, nommé à Pern mais non installé, est nommé à Concoets.

M. Bourel, instituteur à Concoets est nommé provisoirement à Espère. Mlle Delbouis, institutrice à Espère, nommée à Lacisque mais non installée, est nommée à Cadrien, en remplacement de Mme Guillard, admise à la retraite.

Commission départementale

Séance du mercredi 20 mai

La Commission a statué sur les affaires suivantes:

Demandes de construction. — Commune de Grézels, construction d'une citerne publique. Accordé 100 fr.

Commune de Camboulit: construction d'une citerne. Accordé 100 fr.

St-Médard (St-Céré): reconstruction du mur du cimetière. Accordé 100 fr.

Lalbenque: Reconstruction d'une partie du mur du cimetière. Accordé 150 fr.

Bédier: Construction d'un lavoir au Mas-de-Veyrac. Accordé 75 fr.

Demandes de subvention en faveur des écoles. — Les fonds destinés à cet objet étant épuisés, les demandes des communes de St-Alauzie, Beaumont, Pescadoires, St-Laurent-les-Tours, Frayssinet-le-Gelat et Labastide-Marnhac sont ajournées.

Assistance aux vieillards. — Deux vieillards reçoivent un secours: l'un de 8 fr., l'autre de 5 fr. Prochaine séance le 30 juin.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 19 mai 1914

Avant d'ouvrir la séance, le Conseil entend les explications fournies par M. le directeur des Contributions directes sur la péréquation de l'impôt foncier.

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Cocola. Divers rapports relatifs au classement de chemins vicinaux sont adoptés.

M. Moge propose de voter une somme de 180 francs pour l'établissement d'un bureau télégraphique à St-Chamarand. Adopté.

L'administration de la guerre a demandé au Conseil général de désigner les périodes où les travaux agricoles sont les plus urgents dans le Lot.

Le Conseil désigne les périodes de juin-juillet et de septembre-octobre.

Le Conseil désigne MM. Mazières, Larnaudie et Constant pour faire partie de la Commission départementale du travail.

Sur la proposition de M. Rouma, le Conseil décide de proroger au mois d'août l'activité de service du chef cantonnier de Grézels, qui devait être retraité.

A la suite de l'examen des projets du programme des chemins vicinaux de 1914, M. le ministre de l'intérieur a formulé les observations ci-après: Il convient de ne pas arrêter le projet en pleins champs, mais de le poursuivre jusqu'à un chemin ou une agglomération.

Il y a lieu d'insister de nouveau auprès du Conseil général pour que le programme ne soit pas subdivisé sur un nombre considérable de petits projets ne dépassant pas 5.000 francs.

Ce système présente de graves inconvénients, sans aucun avantage réel, puisqu'on pourrait tout aussi bien donner à chaque canton un projet d'environ 15.000 francs tous les trois ans. On tiendra compte de ce geste dans la plus large mesure possible.

Le Conseil discute la question de l'aménagement d'une salle de séances.

M. Peyrichou demande qu'on mette à la disposition des Conseillers généraux une salle pour recevoir ceux qui ont à leur parler. C'est dans la cour de la Préfecture que ces réceptions ont lieu.

Le Conseil fixe au 7 septembre la date de la prochaine session du Conseil général.

M. de Monzie fait connaître que la commune de Beaugard proteste contre les évaluations de l'impôt foncier qui ont été faites dans cette commune.

M. de Monzie demande que l'administration des directes refasse ces évaluations qui naturellement seront faites aux frais de la commune.

M. le Préfet promet d'examiner la question.

M. Dupuy propose le maintien du tracé approuvé le 27 décembre 1887 pour la construction du chemin vicinal ordinaire n° 73 de Gindou à Dégagnac. Approuvé.

Plusieurs augmentations de bonifications de pension en faveur de cantonniers sont adoptées; ces augmentations sont de 70 à 100 francs.

M. Cambornac propose de voter la part du département dans l'augmentation des dépenses nécessitées par la construction du chemin vicinal ordinaire n° 12 de Tour-de-Faure à Mélines. Adopté.

Il propose également de voter la somme de 150 francs pour paiement d'imprimés faits par M. Bergon pour les placards relatifs à la première enquête relative à la construction de tramways. Adopté.

Le Conseil rejette la demande du conseil municipal de Cahus au sujet de la modification du tracé du chemin vicinal n° 13.

Acte est donné de la communication d'une pétition de la commune de Cavagnac demandant le rétablissement de la section de St-Palavy.

Le Conseil approuve le plan d'alignement de la traverse de Fontanes-Lunegarde dans le chemin de grande communication n° 2 de Gourdon à Decazeville.

Diverses demandes de classement formées par les communes de Cuzance, Cazillac sont rejetées.

Acte est donné du dépôt des vœux formulés par les Conseils d'arrondissement.

Le Conseil vote un vœu tendant à ce que la taxe prélevée sur les automobiles soit fixée comme suit : les 3/4 pour le département et un 1/4 pour l'Etat. Adopté.

M. Faurie donne communication d'un projet d'extension du réseau téléphonique dans le Lot qui occupe le dernier rang au point de vue des communications téléphoniques.

Ce projet excellentement présenté est accueilli avec faveur par le Conseil général.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 20 mai (matin)

La séance est ouverte à 11 h. 1/2 sous la présidence de M. Cocula sénateur.

M. Darquier propose l'adoption de divers projets de classement de chemins vicinaux. Adopté.

M. Faurie fait connaître la question relative à la construction d'un chemin vicinal qui doit passer dans la propriété de Mme Delsol, à Parnac.

Cette question est renvoyée à la session d'août.

M. Darquier propose le projet de réglementation des classes et des traitements du garçon de bureau du service vicinal. Adopté.

M. Faurie rapporte le projet de construction d'un pont sur le Lot dans la commune d'Albas.

Cette proposition est ajournée.

M. Faurie soumet la demande de subvention (6.500 francs) formée par M. Artigalas pour permettre d'assurer le service d'autobus de Cahors à Montcuq.

MM. Peyrichou, Calmon disent que ce serait créer un précédent et que d'autres demandes ne manqueraient pas d'être faites par les entrepreneurs des services de transports. Il vaut mieux attendre l'établissement du service d'autobus.

M. Darquier soutient la demande de M. Artigalas, mais elle est repoussée.

Le Conseil vote la somme de 6.192 fr. 50 pour effectuer les travaux de réparations à l'école normale de filles de Cahors.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Cocula.

Sur rapport de M. Loubet, 200 fr. sont accordés au jardin-école de Puy-l'Évêque.

Le conseil général vote les frais occasionnés par la réception présidentielle de septembre dernier et par les travaux de réparations à la Préfecture. Ils s'élèvent à 30.000 fr.

M. Rey propose de voter une somme de 1.500 francs pour rééditer la carte du département du Lot. Ajourné.

M. Laparra présente un vœu tendant à ce que la loi de 1913 sur l'assistance des femmes en couches soit étendue à toutes les femmes privées de ressources, qu'elles soient salariées ou non. Le vœu est émis.

M. Bécays voudrait que la direction des contributions directes établit un rapport relatif à la répercussion que produira le dégrèvement de la propriété non bâtie sur les impôts départementaux, et que ce travail soit adressé aux conseillers généraux. Il déclare que cette documentation est indispensable.

M. Darquier appuie vivement la proposition de son collègue. Il voudrait que les conseillers eussent comme base d'appréciation un travail documenté, clair et précis.

M. Bécays et quelques-uns de ses collègues pensent qu'il serait utile que le conseil se réunît en session extraordinaire, pour étudier ce travail.

M. Rey ne partage pas cette manière de voir.

On passe au vote. Après discussion, huit conseillers votent pour et huit votent contre.

La session extraordinaire n'aura pas lieu.

M. Mazières demande qu'une somme de 500 francs soit accordée pour l'érection d'un monument à Olivier de Magny.

M. Talous s'oppose énergiquement, réclamant l'étude préalable de cette question par la commission des finances.

Malgré les efforts de MM. Darquier et Mazières, la question est renvoyée. Le budget supplémentaire est voté. Il se solde par un déficit de 2.000 frs environ.

La session est close.

Acte de courage

Mardi dans la journée, un mulet attelé à une charrette s'emballa sur la place du Marché et s'engagea à fond de train dans la rue de Liberté, très passagère à ce moment-là. Des accidents étaient à craindre.

M. Béringuet, marchand de primeurs se trouvant dans la rue de la Liberté, n'hésita pas, il s'élança à la bride du mulet et parvint à l'arrêter.

Nos félicitations à M. Béringuet.

Accident évité

Vendredi, à l'heure où le marché battait son plein, une automobile conduite par M. Delport, propriétaire à Cahors, débouchait sur la place de la Cathédrale venant des boulevards par la rue de la Liberté.

Au même instant, un militaire monté sur une bicyclette, arrivait sur la place à vive allure par la rue des Boucheries.

Malgré que le chauffeur eût corné à diverses reprises, le cycliste, sans doute trop lancé, vint se jeter dans l'auto.

La roue avant du vélo fut écrasée et tout l'appareil mis en bouillie.

Le cycliste, lui, n'eut aucun mal. Après avoir été conduit dans une pharmacie pour s'y reconforter, l'émotion ayant été vive, le militaire put continuer son chemin.

Probité

M. Courdès, négociant place du Marché, ayant trouvé une somme d'argent, la porta aussitôt au bureau de police, où M^{me} Bigot, qui venait de la perdre, put la récupérer.

Trouvé

Une montre de dame en argent, a été trouvée sur la voie publique par M. Louis Astruc, rue Nationale, 61. La lui réclamer.

Conseil de guerre

Séance du 19 mai 1914

VOL MILITAIRE

Urbain Roucilles, né le 24 mai 1891, à Montpezat (Tarn-et-Garonne), soldat au 7^e de ligne, est accusé d'avoir à Cahors, dans la nuit du 12 au 13 avril, volé un porte-monnaie contenant une clef et la somme de 35 francs, appartenant au sieur Cassé, son camarade.

Roucilles avoua le vol, il avait été soupçonné par les dépenses faites le lendemain même du vol. Il est mal noté.

L'organe du ministère public observe que l'accusé est un récidiviste, et que le vol imputé aujourd'hui a été accompli avec la plus grande rouerie, puisque l'accusé a déchiré la poche du volé pour faire croire à la perte du porte-monnaie; la somme volée est importante, elle sert au voleur à payer une dette et surtout à s'oublier dans la débauche, aussi le Conseil de guerre sera sévère.

M^e Dilhan répond que son client est arrivé au régiment avec l'héritage de ses parents; on le sut au régiment, et Roucilles devint l'officier payeur, il a épuisé ses ressources; mais les mauvaises habitudes prises ont des exigences; il a cédé, et pour continuer la fête, il a recouru à l'argent des autres; il a eu tort, mais ce n'est pas un perdu qui ne peut se relever; les juges l'aideront par l'indulgence.

Le Conseil de guerre a déclaré Roucilles à l'unanimité coupable et l'a condamné à un an de prison.

DÉSERTION EN TEMPS DE PAIX

Alphonse-Michel Olivier, né le 4 décembre 1892, à Saint-Sulpice (Lot), soldat au 11^e de ligne, est prévenu de désertion en temps de paix, pour avoir abandonné son corps sans permission du 5 avril, jour de son départ de la caserne de Castelsarrasin, jusqu'au 15 du même mois, jour où il fut arrêté à Tarbes par la brigade de Sûreté. Olivier fait l'effet d'un *minus habens*.

M. le substitut fait ressortir qu'Olivier est un pauvre soldat qu'un mauvais camarade peut avoir entraîné; mais Olivier n'en est pas moins coupable d'une faute volontaire. Aussi, M. le substitut requiert une condamnation sévère avec le sursis.

M^e Boucheron répond que la pitié doit avoir très grande place dans cette cause; les juges qui viennent de l'entendre ont vu dans Olivier un faible, incapable de mesurer la portée de ses actes, qui en est venu à n'être qu'un instrument aux mains d'un camarade; aussi la pitié ne va-t-elle pas jusqu'à exiger l'acquiescement?

Le Conseil de guerre a déclaré Olivier coupable par 6 voix contre 1 et l'a condamné par 5 voix contre 2 à trois mois de prison avec sursis.

La récolte des céréales en 1913

L'Officiel publie les résultats définitifs de la récolte des céréales en France, pendant l'année 1913.

Voici pour le Lot les résultats publiés:

Froment. — Surfaces ensemencées;

78.500 hectares. — Production totale du grain: 942.000 hectolitres d'un poids de 734.760 quintaux. — Production de la paille: 1.570.000 quintaux. Valeur totale du grain: 20.779.010 fr.

Méteil. — Surfaces ensemencées: 970 hectares. — Production totale du grain: 10.670 hectolitres d'un poids de 8.000 quintaux. — Production de la paille: 20.370 quintaux. Valeur totale du grain: 162.000 francs.

Seigle. — Surfaces ensemencées: 10.050 hectares. — Production totale du grain: 120.600 hectolitres d'un poids de 90.450 quintaux. — Production de la paille: 2.311.500 quintaux. Valeur totale du grain: 1.955.530 fr.

Orge. — Surfaces ensemencées: 1.000 hectares. — Production totale du grain: 25.000 hectolitres d'un poids de 15.000 quintaux. — Production de la paille: 30.000 quintaux. Valeur totale du grain: 297.000 fr.

Avoine. — Surfaces ensemencées: 18.500 hectares. — Production totale du grain: 370.000 hectolitres d'un poids de 177.600 quintaux. — Production de la paille: 314.500 quintaux. Valeur totale du grain: 4.095.460 fr.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 24 MAI 1914

Caran d'Ache Eltcheparre.
Intermezzo de Cavalleria Rusticana Mascagni.
La Vallée d'Ossau Benoist.
Amour discret Resch.
Egmont Beethoven.

Allées Fénélon, de 16 h. à 17 h.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 15 au 22 mai 1914

NAISSANCES

Pechmagié Pierre-Louis, impasse Hébrard, 3.
Casenove André, rue du Portail-Alban, 3.

PUBLICATION DE MARIAGE

Marmiesse Julien, garçon limonadier, et Marie Ton, s. p.

MARIAGES

Guiraudet Jean, jardinier et Marie-Anne Deilhès, s. p.
Bergon Félix, cultivateur et Henriette Tastayre, cuisinière.

DÉCÈS

Petit Rose, 70 ans, veuve Ausseret, rue du Bousquet, 6
Lecuyer Marie-Louise, 59 ans, Hôpital-Hospice.
Froment Gabriel-Ernest, 23 ans, soldat au 7^e d'infanterie.
Sandoval Jeanne, 39 ans, Hôpital-Hospice.
Lestendie Julien, 68 ans, terrassier, Hôpital-Hospice.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 25 au 31 mai 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 25 mai: Bach, Catus.
Mardi 26: Lalbenque, Luzech.
Mercredi 27: Beauregard, Cazals, St-Cernin.
Jeudi 28: Fontanes, Montcuq.
Vendredi 29: Grézels, Laramière.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 25 mai: Cajare, Cardaillac, St-Girgues.
Mardi 26: Prudhomat.
Mercredi 27: Puybrun.
Jeudi 28: Terrou.

Vendredi 29: Carayrac, Montet-et-Bouxl (au village de Lavitarelle), Rudelle.
Samedi 30: Molières, Sènaillac (Latronquière).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 25 mai: Gignac, Labastide-Murat, Montvalent, Rocamadour.
Mardi 26: Carluet.
Vendredi 29: Caniac, Floirac.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

La question du cimetière. — Le Conseil municipal de Lalbenque s'est réuni dimanche pour causer de la question du cimetière.

Avant la réunion, on sentait qu'une cabale avait été organisée. Mais comme force doit rester à la loi, au bon sens, à l'honnêteté, la camarilla des intéressés en sera pour ses frais de tapage, d'obstruction.

Le ban, l'arrière ban de la réaction, et tous ceux qui n'ont jamais eu un geste, un acte de sincérité hurlaient contre la translation du cimetière, question d'hygiène, de salubrité publique.

Nous n'en voulons pas, disaient ces hommes qui profitent des faveurs au détriment des pauvres bougres, nous ne voulons pas de subvention, nous ferons le cimetière à nos frais, clamaient-ils, insolents et hargneux. « On connaît les gens riches à la dépense: nous paierons, » glapissait dans un coin d'une voix rauque un olivier.

N'était-ce pas là l'injure la plus grave que les réactionnaires jetaient à la face du peuple, des travailleurs qui n'ont pas d'argent eux, pour payer une dépense que les subventions de l'Administration, du Parti mutuel auraient assurées.

Cette injure sera relevée. Nous le ferons dans un prochain numéro où nous nous occuperons des courageux qui se cachent quand il s'agit de se montrer, comme ils l'ont fait en 1870.

A bientôt.

Saint-Cyprien

Classement des chevaux. — La commission chargée du classement des chevaux et composée de MM. Jean Bouchet, conseiller municipal remplaçant le maire absent; de Bazon, lieutenant au 10^e dragon, Louis Mourgués, membre civil, Victor Bley, en remplacement du vétérinaire absent, Molinier, brigadier au 10^e dragons, a procédé au classement de 6 juments et 3 chevaux susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation.

Le nombre total des chevaux déclaré est de 26 dont 21 ayant atteint l'âge prescrit pour être soumis au classement.

Duravel

Foire. — Nous avons eu, malgré les grands travaux de la saison, une foire assez importante; voici les cours pratiqués:

Bœufs d'attelage, de 800 à 1.200 fr. la paire; bouvillons de, 500 à 800 fr. Veaux, 1, fr. 30 le kilo.
Porcs gras, de 52 à 55 fr. les 50 kilo, tendance à la hausse.
Porcelets, baisse très accentuée.
Poulets, 1 fr. 25 le 1/2 kilo.
Lapins, de 0,35 à 0,40 le 1/2 kilo.
Œufs, 0,75 la douzaine.

Société hippique. — La Société hippique de Duravel tiendra sa réunion générale le dimanche 24 mai, à 15 h. salle des fêtes. Les membres adhérents et tous ceux qui auraient le plaisir de faire partie de notre importante société sont priés de ne pas manquer à cette réunion.

Puy-l'Évêque

Mutations foncières à opérer pour 1915. — Les contribuables sont priés de venir au percepteur recevra les déclarations de mutations foncières à la mairie de Puy-l'Évêque les 22 et 23 juin prochain à 8 heures du matin.

Arrondissement de Figeac

Larnagol

Une séance du Conseil municipal. — Il est à notre connaissance que les paroles suivantes ont été prononcées en cours de séance par un membre de l'assemblée communale:

« Toutes les lois d'assistance ont été bâclées en cinq sec, sans étude, dans un but politique. Or, qui a fait de la politique en crève. »

Nous affirmons sans crainte d'être démentis que ce propos a été tenu au moment où le Conseil allait examiner les demandes, peut-être un peu exagérées, des divers assistés.

Comment accorder les termes incorrects de ce propos avec les « termes émus et pleins de dignité » qui ont servi à souhaiter la bienvenue à l'autorité religieuse le 25 avril dernier ???

Bédour

Avis. — Les producteurs de lin et de chanvre qui veulent obtenir la prime accordée annuellement par l'Etat, doivent en faire la déclaration à la mairie avant le 1^{er} juin. La surface minima en semence est de huit ares pour chacune de ces cultures. Le produit de ces deux plantes industrielles est assez rémunérateur pour que les cultivateurs s'adonnent à ce genre de culture.

B. L.

Camboulit

Nécrologie. — Mercredi dernier la population de Camboulit conduisit à sa dernière demeure M^{me} Pauline Alibert, veuve Marcouly, décédée mardi soir à l'âge de 75 ans.

En cette pénible circonstance nous prions ses deux fils MM. Basile et Louis Marcouly, d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

B. L.

Faycelles

Elections municipales. — Les électeurs de la section du Mas-de-Noyer, sont convoqués pour le 31 mai, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux, en remplacement de MM. Bouby et Vitrac, décédés.

Fons

Fêtes. — Voici le programme des fêtes qui seront célébrées les 30-31 mai et le 1^{er} juin à l'occasion de la Pentecôte fête patronale:

Samedi 30 mai: 18 h., tour de ville en musique; 21 h., retraite aux flambeaux.

Dimanche 31 mai: 6 h., réveil en fanfare, salves d'artillerie; 7 h., aubade aux habitants; 10 h., jeu du baquet; 11 h., apéritif-concert; 14 h., tour de ville en musique; 14 h. 1/2, jeu de la cruche; 15 h., course aux brouettes; 15 h. 1/2, jeu de la ficelle; 16 h., grande course vélocipédique (Internationale), parcours 8 kilomètres en plaine. Itinéraire: Fons, Camburat et retour: 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e, 10 fr.; 3^e, 5 fr.

Les intéressés qui désirent y prendre part doivent envoyer leur adhésion accompagnée du droit d'inscription de 1 fr.

18 h., jeu de la poêle; 20 h., illuminations féeriques; 21 h., brillant feu d'artifice; 22 h., grand bal de nuit et bataille de confetti.

Lundi 1^{er} juin: 6 h., réveil en fanfare, salves d'artillerie; 7 h., jeu de la pomme; 9 h., course en sac; 10 h., course aux œufs; 13 h., jeu du biscuit; 14 h., course aux poulets; 15 h., course aux ânes; 15 h. 1/2, course vélocipédique (locale) divers prix; 16 h., Ascension d'un superbe ballon (La jeunesse de Fons); 17 h., concours de beauté des charmantes demoiselles de Fons; 18 h. 1/2, apéritif-concert; 21 h., illuminations générales; 22 h., bal de nuit. Clôture des fêtes, retraite aux flambeaux.

Organisée cette année avec un soin particulier la fête locale de notre coquette petite ville sera des plus brillantes.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui voudront bien honorer ces fêtes de leur présence.

En prévision des accidents qui pourront se produire pendant l'exécution du programme, le comité décline toute responsabilité.

Les membres du comité: Gautier Camille, Serres Albert.

Espédaillac

La foire prochaine. — C'est jeudi prochain, 28 courant, que se tiendra notre deuxième foire du mois de mai.

Comme pour la précédente nous espérons que les divers marchés seront bien approvisionnés d'animaux de toutes catégories et que les marchands ne feront pas défaut.

Saint-Géré

Vétérans. — Les membres de la 33^e section se réuniront, dans une salle de la mairie, en assemblée générale, dimanche, à 14 heures.

Mayrinha-Lentour

Projet d'adduction d'eau potable. — Les habitants de Mayrinha-Lentour se demandent, avec une curiosité mêlée de crainte, où en est le projet d'adduction d'eau potable. Qu'ils se rassurent: l'affaire est en bonne voie.

M. le maire vient de recevoir, par l'entremise de M. le sénateur Loubet, notre si sympathique et si dévoué représentant au Sénat, une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture l'informant que le dossier des eaux serait bientôt soumis à la commission des fonds du pari mutuel.

Nos sincères remerciements à M. le sénateur Loubet qui ne perd jamais une occasion de se rendre utile.

Edilité. — Le conseil municipal de Mayrinha-Lentour, est convoqué dimanche prochain, 24 mai, pour la première session budgétaire.

Arrondissement de Gourdon

Quatre-Routes

Nécrologie. — C'est avec regret que nous annonçons les décès de M. Jean Desnouelles, âgé de 78 ans et de M^{me} Anna Lafage, née Roudel, âgée de 56 ans.

Aux familles si cruellement éprouvées nous adressons nos sincères condoléances.

Souillac

Commencement d'incendie. — Jeudi matin, vers 9 heures, après le départ des hommes du 18^e d'artillerie qui avait cantonné le mercredi à Souillac un incendie s'est déclaré dans le restaurant Larnaudie, avenue de Laborie, où toute la journée de mercredi, les cuisines avaient été occupées pour préparer la popote des hommes de troupes.

L'incendie fut rapidement éteint mais les dégâts occasionnés sont assez importants.

St-Sauveur-la-Vallée

Nécrologie. — Lundi matin vers dix heures et demie ont eu lieu à Saint-Sauveur-la-Vallée les obsèques de M. Bonhomme, ancien maire de notre localité et père de M. Bonhomme, ancien chef de cabinet de M. Klotz, ancien ministre.

M. Bonhomme avait exercé les fonctions de maire pendant plus de vingt ans. Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre du regretté disparu.

Nous adressons à la famille l'expression de nos sincères condoléances.

Bibliographie

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE

Paraissant

2 FOIS PAR MOIS

LE 5 ET LE 20

L'ÉLÉGANCE et LA MODE

LES LETTRES et LES ARTS

LES IDÉES et LES ACTES

LA VIE PRATIQUE:

TOUTE

L'ACTUALITÉ FÉMININE

SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

Jeudi 28 mai 1914, à 2 heures du soir, en l'étude de M^e DURRANC, notaire à Cahors, boulevard Gambetta, 83

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1^o d'un **Chai** d'une superficie de 240 mètres, situé à Cahors, rue Charles Bourseul, près de l'Hôtel des Postes.

MISE A PRIX: **10.000 fr.**
Et 2^o d'une **Vigne et Friche** à la Combe d'Arnis, contenant 57 ares.

MISE A PRIX: **100 fr.**

Dépendant de la succession de M. François Fournié-Lafage, de Cahors.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e DURRANC, détenteur du cahier des charges.

Rédacteur en chef

Obligé cesser travail, cause disparition journal, demande même emploi grand quotidien province. Ecrire aux initiales E. C. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

CAHORS

A VENDRE

M

